

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 février 2008

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

Présents : TEXIER M.; DELPRAT A.; RIVALLAND H. ; JOSSO M.J.; VRIGNAUD G.; DENIS P. ; VAILLANT M.; CHATAL A.; LE GENTIL J.F.; BELLIOU C. ; BASTIEN P.; ; RIVAL E. ;; GUENEGO A. ; COUSIN P..

Absents et excusés : CIMAROSTI D. pouvoir à DENIS P.; MARCHAND B. ; LE FLOCH C..

Madame BELLIOU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations qui ont été prises le 17 janvier dernier. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de ce conseil. Monsieur le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour : Soutien à un projet individuel au Brésil, avenant au lot n°2 des marchés de travaux du multi-accueil. Pas d'opposition des membres du Conseil.

AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE

- ➔ *Avenant à la convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée*

Monsieur RIVALLAND, adjoint en charge des affaires scolaires, présente le tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement de l'école publique du Ruisseau blanc comptabilisées en 2007, puis il présente l'évolution des coûts que représente l'enseignement musical à l'école du Ruisseau Blanc : il rappelle que l'école Notre Dame n'avait pas voulu en profiter à l'époque de l'installation de ces interventions. Monsieur le Maire précise que l'école Notre Dame avait perçu à l'époque une subvention exceptionnelle pour l'achat d'instruments musicaux.

Monsieur le Maire informe que le coût de l'enseignement musical est inclus dans le budget « service général » du SIVOM, d'où l'absence d'attention apportée jusqu'ici à cette dépense. Il est aujourd'hui proposé de rembourser à l'OGEC les montants qui seront payés aux intervenants musicaux de l'école Notre Dame.

Monsieur RIVALLAND présente l'évolution des coûts de fonctionnement de l'école publique depuis 2002. Monsieur le Maire précise que les fluctuations de ces coûts doivent entraîner des difficultés de gestion pour l'OGEC de l'école Notre Dame, mais qu'il avait été proposé de lisser le calcul sur trois ans pour éviter des soubresauts : l'OGEC avait en 2006 préféré conserver le système purement annuel.

Il est proposé de valider l'avenant à la convention avec les montants suivants :

236.02 € par élève du cycle élémentaire

746.43 € par élève de l'école maternelle

et d'accorder en complément de cette convention la prise en charge des dépenses effectuées par l'école privée Notre Dame pour les prestations d'intervenants en enseignement musical, en subventionnant la totalité des sommes payées par l'OGEC dans ce cadre en 2008. Le montant pour la prestation en 2007 avait été de 2464.50 €. Le règlement de la subvention se ferait sur présentation des factures acquittées.

Vote à l'unanimité.

➤ *Subventions de fonctionnement aux écoles privées et publiques de La Roche Bernard*

Monsieur RIVALLAND présente les propositions de la commission des affaires scolaires relatives à la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publique et privée de la Roche Bernard. Il rappelle que des enfants de la commune y sont scolarisés en raison de la proximité de leur domicile, et que la commune de FEREL n'a d'ailleurs pas mis en place de service de transport scolaire dans le secteur nord de la commune

Il est proposé de reconduire les conditions des années précédentes, à savoir que les enfants de ce secteur de la commune limité par la RD 34 et constitué des villages de La Grée, La Châtaignière, La Ville Bleue, La Voûte, Le Rosquet, Kergava, Keraudrain pourront bénéficier d'une dérogation pour être inscrits dans les écoles de La Roche Bernard, La commune participerait pour l'année 2008 aux frais de fonctionnement des écoles fréquentées sur la base des coûts moyens des élèves de l'école publique de FEREL :

236.02 € par élève du cycle élémentaire

746.43 € par élève de l'école maternelle

Vote à l'unanimité

➤ *Frais de fonctionnement de l'école publique : participation des communes voisines*

Monsieur RIVALLAND rappelle que la commune sollicite la participation des communes voisines pour les élèves inscrits à l'école publique mais résidant dans ces communes. Les montants proposés sont ceux issus des calculs des frais de fonctionnement de l'année 2007 :

236.02 € par élève du cycle élémentaire

746.43 € par élève de l'école maternelle

Une discussion est engagée sur l'opportunité d'inclure les frais relatifs aux investissements dans les participations des communes voisines. Si la réglementation ne le permet pas de prime abord il semble qu'une solution doit être recherchée de façon à faire participer en particulier la commune de Camoël.

Le coût de l'enseignement musical est également abordé pour ces communes extérieures. Il est demandé que ces communes participent en fonction du coût par élève d'enseignement musical à l'école publique.

Vote à l'unanimité pour approuver ces propositions.

➤ *Subventions pour les activités périscolaires*

Monsieur RIVALLAND rappelle les précédentes délibérations décidant d'accorder une aide financière aux différents établissements scolaires de la commune et des communes limitrophes fréquentées par des élèves domiciliés à FEREL, pour fournitures scolaires, activités périscolaires, sortie de fin d'année, arbre de Noël.

La commission des affaires scolaires propose de fixer ainsi le montant de la participation communale qui sera versée sur le compte de l'établissement scolaire après production d'un état nominatif des élèves concernés et d'un justificatif des dépenses engagées, au titre de l'année 2008 :

| DENOMINATION et activités concernées | PARTICIPATION 2008 |
|---|---------------------------|
| Collèges publics et privés d'Herbignac, La Roche Bernard pour activités périscolaires comportant un séjour d'au moins 4 jours | 33.00 euros par élève. |
| Etablissements primaires de Férel, Herbignac et La Roche Bernard pour activités périscolaires | 14.50 euros par élève. |
| Fournitures scolaires : tout établissement public ou privé d'enseignement primaire de Férel, Herbignac et La Roche Bernard | 37.00 euros par élève. |
| ARBRE DE NOEL Tout établissement public ou privé d'enseignement primaire de Férel, Herbignac ou La Roche Bernard. | 10.00 euros par élève. |

Vote à l'unanimité.

⇒ *Convention avec la Fédé*

Madame GUENEGO présente la convention de partenariat pour l'animation des jeunes entre la fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine et les communes de Férel, Camoël et Pénestin pour l'année 2008. Elle commente les modifications relatives notamment à la composition du Comité de pilotage et aux responsabilités de chacune des parties.

Monsieur BASTIEN interroge sur l'obligation de mettre à disposition des locaux conformes : est-ce que cela ne fait pas peser une responsabilité importante sur les communes ?

Monsieur le Maire répond que l'obligation existait malgré tout, et que cette conformité peut effectivement être une source de problème, en particulier en ce qui concerne les normes requises par le médecin de la PMI.

Il est proposé d'adopter cette convention pour l'année 2008, incluant le montant des participations financières de chaque commune. Vote à l'unanimité.

⇒ *Soutien à un projet individuel au Brésil*

Madame GUENEGO présente le projet individuel d'un jeune férélais qui souhaite bénéficier du soutien de la municipalité pour accomplir un stage d'études au Brésil.

Monsieur le Maire indique que ce projet n'a pas pu bénéficier du soutien du Conseil Général car l'étudiant habite Férel mais fait ses études à Nantes.

Il est proposé de soutenir ce projet à raison de 200.00 €, par le biais des dispositions prévues en ce sens à la Fédé. Vote à l'unanimité.

FINANCES

➤ *Subventions aux associations.*

Monsieur le Maire présente le tableau des propositions effectuées par la commission Vie associative pour accorder des subventions au titre de l'année 2008.

Monsieur le Maire présente ensuite les demandes qui n'ont pas reçu d'avis favorable de la part de la commission. Il fait état notamment de la demande formulée par l'association Vivre FEREL.

Il est proposé d'accorder une subvention à l'association JALMAV.

Vote à l'unanimité pour accorder les subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS DE FEREL | Montant 2 008,00 € |
|---|-------------------------------|
| Activités sportives de compétition | |
| BASKET Sud Vilaine | 30 €/licencié 1770 € |
| FOOTBALL Club Sud Vilaine | 30 €/licencié 2310 € |
| Activités sportives de loisirs | |
| HANDI SPORT | 108,00 € |
| LA FORME PAR LA GYM | 215,00 € |
| Activités culturelles | |
| LOISIRS DANS L'ART | 183,00 € |
| DES LYRES ET DES ARTISTES | 391,00 € |
| Ateliers Artistiques GARGAMELLE | 10 €/ élève 90 € |
| PENGOBILO | 190,00 € |

| ASSOCIATIONS DE FEREL | Montant 2 008,00 € |
|----------------------------------|--|
| Ecoles | |
| AMICALE ECOLE PUBLIQUE | 199,00 € |
| A.P.E.L ECOLE PRIVÉE | 199,00 € |
| GESTION CANTINE | |
| 0,19 €/repas | |
| Autres | |
| Anciens Combattants | 250,00 € |
| Groupement des Anciens | 159,00 € |
| Donneurs de Sang | 91,00 € |
| G.V.A | 107,00 € |
| Breizh Virolos | 150,00 € |
| Les Fous du Rallye | 150,00 € |
| O.I.S | 67,00 € |
| Festy'lan | convention 2008 (mise à dispo de la salle) |
| Office du Tourisme | 1 255,00 € |

| ASSOCIATIONS EXTERIEURES A FEREL | | Montant 2008 | ASSOCIATIONS EXTERIEURES A FEREL | | Montant 2008 |
|---|---------------------|--------------|--|--|------------------|
| Activités culturelles | | | Autres | | |
| ECOLE DE DANSE - Herbignac | 10 €/élève | 260,00 € | ALCOOL ASSISTANCE Section Herbignac | | 67,00 € |
| ECOLE DE MUSIQUE Herbignac | 10 €/élève | 60,00 € | MOUVEMENT VIE LIBRE - LRB | | 67,00 € |
| Education musicale "Crescendo" Herbignac | 10 €/élève | 80,00 € | LES RESTOS DU CŒUR - LRB | | 283,00 € |
| Activités sportives | | | VIE ESPOIR 2000 - Vannes | | 45,00 € |
| LES TYPHAS GYM - Herbignac | 10 €/licencié jeune | 50,00 € | BANQUE ALIMENTAIRE - Vannes | | 0,15 €/habitants |
| JUDO CLUB Herbignac | 10 €/licencié jeune | | PRÉVENTION ROUTIÈRE - Vannes | | 85,00 € |
| KARATÉ CLUB Herbignac | 10 €/licencié jeune | | A.P.E.I - CAT de SAILLE 2012 | | 294,23 € |
| A.S.G TENNIS - Pénestin | 10 €/licencié jeune | 60,00 € | NOËL DE L'ENFANCE - Vannes | | 64,00 € |
| ARCHER DE RANROUËT Herbignac | 10 €/licencié jeune | 20,00 € | JALMAV - St Nazaire | | 150,00€ |
| TENNIS CLUB Herbignac | 10 €/licencié jeune | 80,00 € | Mission Locale de Guérande | | 3 476,04 € |
| | | | Associations des Maires du 56 | | 689,03 € |
| | | | ADMR | | 2 364,00 € |

➤ *Demandes de subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement*

Monsieur RIVALLAND présente l'Avant Projet Sommaire réalisé par l'architecte pour la rénovation du clocher de l'église. Il apparaît que certains postes sont nettement supérieurs en coût à ceux identifiés au moment du diagnostic, et notamment la partie échafaudage de chantier. Une réunion avec l'architecte est programmée le mercredi 27 février afin d'avoir des précisions sur ces dépassements prévisionnels. Dans tous les cas ce sera au moment de l'avant projet définitif qu'il faudra se prononcer.

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux de rénovation de l'église suivant ces nouveaux coûts prévisionnels.

DEPENSES

| OPÉRATIONS | MONTANT |
|-----------------------------|---------------------|
| Travaux | 385 997.50 €HT |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 26 054.83 €HT |
| Autres prestataires | 11 579.92 €HT |
| Aléas (5%) | 21 181.62 €HT |
| TVA | 87 183.52 € |
| TOTAL BUDGET | 531 997.39 € |

RECETTES

| NATURE | MONTANT |
|--|---------------------|
| Conseil Général (25% de 300 000,00 €HT) | 75 000.00 € |
| Conseil Régional (20% de 250 000.00 €HT) | 50 000,00 € |
| Préfecture - DGE (25% de 250 000,00 €HT) | 62 500,00 € |
| CAP Atlantique (Fonds de concours) | 128 656.93 € |
| Autofinancement | 128 656.94 € |
| | + tva 87 183.52 € |
| TOTAL BUDGET | 531 997.39 € |

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement relatif à la construction du multi-accueil.

Il explique que la dotation de développement rural, sollicité lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2007, ne pourra être accordée qu'à la condition de se voir refuser la dotation globale d'équipement au titre de l'année 2008 pour le même projet de multi-accueil. Il est donc nécessaire de demander une subvention au titre de la DGE pour bénéficier ou de la DGE, ou de la DDR.

PROGRAMME 40 STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

DEPENSES

| OPÉRATIONS | MONTANT |
|-----------------------------|---------------------|
| Travaux | 790 000,00 € |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 87 000,00 € |
| Autres prestataires | 36 000,00 € |
| Aléas (3%) | 25 000,00 € |
| TOTAL BUDGET | 938 000,00 € |

RECETTES

| NATURE | MONTANT |
|---|---------------------|
| CAF (DAIPE) | 161 802,00 € |
| Conseil Général (35% de 600 000,00 €HT) | 210 000,00 € |
| Conseil Régional (Contrat de territoires) | 18 000,00 € |
| Préfecture - DGE (30% de 250 000,00 €HT) | 75 000,00 € |
| Emprunt | 328 198,00 € |
| Autofinancement | 145 000,00 € |
| TOTAL BUDGET | 938 000,00 € |

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation globale d'équipement pour les projets de construction du multi-accueil et de rénovation du clocher de l'église.

➤ Révision du montant de la PVNR.

Monsieur le Maire rappelle que la révision annuelle du montant de la participation aux Voies Nouvelles et Réseaux demandées aux propriétaires concernés des zones des Grandschamps et de Kermaria prend effet au 1^{er} mars. La PVNR peut être augmentée cette année de 4.49% soit :

- zone des Grands Champs : 10.39 € au lieu de 9,95 €
- zone de Kermaria : 7.27 € au lieu de 6.96 €

Vote à l'unanimité pour approuver ces nouveaux tarifs.

➤ *Acquisitions foncières de la zone des Grandschamps*

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pendant ces délibérations.

Monsieur DELPRAT présente le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro YD 165 et de la totalité de la parcelle YD 271, ainsi que le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro YD 164. Messieurs LE GENTIL et BASTIEN demande des précisions sur l'opportunité d'acquérir autant de largeur de terrains pour établir une circulation douce. Il est répondu qu'une circulation douce était envisagée, mais qu'il pouvait également y avoir une voie d'accès pour véhicule en surplus si les réalisateurs du projet d'équipement y trouvait un intérêt.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro YD 165, soit 234 m² correspondant à une profondeur d'environ 8 mètres sur la totalité de la largeur de la parcelle en prolongement de la parcelle YD 271, pour un montant de 15 210.00 €, frais d'actes en sus, approuve l'acquisition de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro YD 271, d'une surface de 126 m², pour un montant de 8190.00 €, frais d'actes en sus, approuve les conditions proposées, à savoir l'instauration d'une servitude tous temps tous usages sur les parcelles concernées en acquisition dans la présente délibération au profit du propriétaire du reliquat issu de la division de la parcelle YD 165.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro YD 164, soit 152 m² correspondant à une profondeur d'environ 8 mètres sur la totalité de la largeur de la parcelle en partant de l'angle de la parcelle YD 166, pour un montant de 9880.00€, frais d'actes en sus, approuve les conditions proposées, à savoir l'instauration d'une servitude tous temps tous usages sur les parcelles concernées en acquisition dans la présente délibération au profit du propriétaire des reliquats issus de la division de la parcelle YD 164.

➤ *Vote de crédits d'investissement par anticipation du Budget primitif*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DELANOË, secrétaire général pour expliquer les aspects techniques de ce vote de crédits par anticipation.

Une consultation a été effectuée pour réaliser les travaux de finition des rues des Miottes et des Grandschamps. Le budget relatif à la réalisation de ces travaux nécessite des ouvertures de crédits à hauteur de 150 000.00 €. Les restes à réaliser de l'exercice 2007 n'ont permis d'ouvrir des crédits que pour 125 000.00 €. Il est donc proposé de voter par anticipation des crédits supplémentaires pour un montant de 25 000.00 €, ce qui permettra de pouvoir engager les dépenses relatives aux marchés de travaux concernés.

Vote à l'unanimité.

VOIRIE

➤ *Travaux de finition des rues des Miottes et Grandschamps : choix du prestataire*

Monsieur VRIGNAUD présente les résultats de la consultation qui a été effectuée pour les travaux de finition des rues des Miottes et des Grandschamps. Trois entreprises ont répondu,

le maître d'œuvre propose de retenir l'offre de la société CHARIER TP, pour un montant de 114 004.19 €HT, considérée comme la mieux disante.

Vote à l'unanimité pour valider ce choix.

➤ *Plan de désherbage communal*

Monsieur VRIGNAUD rappelle que dans le cadre de la « charte fédérant l'engagement des communes et de CAP Atlantique pour entretenir les espaces verts et espaces publics sans polluer » signée le 30 mai 2005, ainsi que dans le cadre du SAGE Vilaine qui oblige à ce qu'un plan de désherbage soit élaboré avant avril 2008, il a été constitué, sur la base des informations recueillies lors du Conseil municipal du 1^{er} juin 2007, un plan de désherbage communal.

Monsieur LE GENTIL s'interroge sur l'opportunité d'un tel plan puisque la charte prévoit de ne pas polluer et sans doute par conséquent de ne pas utiliser de pesticides. Messieurs VRIGNAUD et COUSIN répondent que les produits phytosanitaires peuvent néanmoins être utilisés sans risquer une pollution, pour peu qu'il soit utilisés de manière ponctuelle et ajustés au strict besoin. Il est toutefois noté que la commune de FEREL a engagé depuis longtemps une réduction de ses utilisations de pesticides.

Il est précisé que le plan de désherbage ainsi constitué a pour but d'avertir les agents de la voirie des zones à risques, et de modifier ainsi la pratique de désherbage suivant les choix opérés par la commune.

Vote à l'unanimité pour approuver le plan de désherbage.

URBANISME

➤ *Recours contre l'approbation du PLU : autorisation de défendre les intérêts de la commune*

Monsieur le Maire informe qu'un recours a été formé auprès du tribunal administratif contre la décision d'approbation du PLU prise en Conseil Municipal le 6 juillet 2007.

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune.

INTERCOMMUNALITE

➤ *Retrait de la compétence piscine du SIVOM de La Roche Bernard*

Monsieur le Maire informe que le comité syndical du SIVOM de La Roche Bernard a autorisé le retrait de la compétence piscine des communes de Camoël, Férel et Pénestin. Chaque commune adhérente doit donc dans les trois mois se prononcer pour approuver ou non ce retrait.

Vote à l'unanimité pour approuver les conditions de retrait pour la commune de FEREL, et pour donner un avis favorable aux retraits des communes de CAMOEL et PENESTIN.

BATIMENTS

⇒ *Marché de travaux du Multi-accueil : avenant au lot n°2 Gros œuvre*

Monsieur RIVALLAND présente un avenant au lot n°2 Gros œuvre afin de surélever le bâtiment multi-accueil d'une hauteur de 20 cm (une rangée de parpaings) pour éviter l'installation d'une pompe de relevage pour l'évacuation des eaux usées.

Cet avenant représente une plus-value de 3833.46 €HT au marché initial qui est de 112 905.67 €HT.

Accord à l'unanimité pour valider cet avenant.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RIVALLAND présente les travaux d'enfouissement des réseaux électriques prévus autour de la construction du multi-accueil. Il présente aussi la proposition d'éclairage public établie par le Syndicat d'électrification.

Madame JOSSO présente une information sur les modalités de gratuité des transports LILA pour certaines catégories d'usagers.

Monsieur le Maire informe que le Préfet du Morbihan a donné son accord pour le rejet des effluents de la future station d'épuration des eaux usées de FEREL-CAMOEL, en émettant toutefois des prescriptions que CAP Atlantique devra respecter.

Monsieur LE GENTIL fait remarquer que l'imprimerie de l'ECHO de la Presqu'île a fermé ses portes suite au rachat de l'hebdomadaire par le groupe Ouest-France. Cette fermeture a entraîné des licenciements que personne n'a relaté dans la presse, et qui n'a pas fait l'objet de communication de la part de CAP Atlantique. Le Conseil municipal s'inquiète de l'absence de pluralité de la presse dans notre région.

Fin de la séance à 22 H 25.